

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération D2 DEL n°23-011
3.2 Aliénations

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Danièle MOTTIN procuration à M. Guy MULLER,
M. Philippe LEFEVRE procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN,
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Pascal DAGORY,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFÁI procuration à M. Emmanuel BOLLE.

Messieurs Pascal DAGORY et Jacques FASQUEL sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

10/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

DATE D'AFFICHAGE :

10/02/2023

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE SECTION D NUMÉRO 346 LIEUDIT "LA BOURDE"

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu l'article L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 25 novembre 2022,

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération D2 DEL n°23-011
3.2 Aliénations

Considérant que les communes de plus de 2000 habitants notamment sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente avant toute cession,

Considérant que la parcelle cadastrée section D numéro 346 d'une contenance de 139 m² est propriété de la commune d'Épône,

Considérant que la parcelle D 346 est située lieudit « La Bourde » dans la zone NV (naturelle valorisée) entre le quartier d'Élisabethville et l'autoroute A13, laquelle fait partie d'une zone de compensation environnementale,

Considérant que ce projet est d'intérêt général puisqu'il contribue à la préservation de l'habitat naturel par la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Considérant que le Conseil Départemental des Yvelines se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section D numéro 346 d'une contenance de 139 m², pour un montant de 1995 €, soit 14.35 €/m²,

Considérant que les frais notariés afférents à l'acte translatif de propriété seront pris en charge par le Conseil Départemental des Yvelines,

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, tenue le 2 février 2023.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jacques FASQUEL, Adjoint au Maire délégué aux travaux, Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de procéder à la cession de la parcelle section D numéro 346 au profit du Conseil Départemental des Yvelines pour un montant de 1995 € (Mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros).
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession, mandats de vente, toute pièce et tout acte notarié à intervenir.

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le
09/03/2023
Et publié/affiché le 09/03/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Pascal DAGORY
Secrétaire de séance

Jacques FASQUEL
Secrétaire de séance

